

Comparative Analysis of Post-Manufacture Marking Instruments and Practices for SALW

The ability to trace small arms and light weapons (SALW) is an important step toward transparency and preventing the illicit use of firearms in conflict and crime situations. To promote the tracing of SALW, several treaties and instruments have been negotiated at both the international and regional level. The marking of SALW upon import permits the later identification of the importing country and the year of import, and is included in these instruments as an additional measure to be adopted in support of already existing record-keeping procedures.

To date, there has been no comprehensive study documenting countries' post-manufacture and import marking practices. This study will fill gaps in information on the implementation of the relevant provisions under the International Tracing Instrument, and those regional instruments incorporating post-manufacture or import marking.

The investigation of current practices and procedures will be based on the analysis of national reports on the implementation of the UN Programme of Action, as well as of a global survey focusing on post-manufacture and import marking.

The results of this study will be presented in a final report that will be distributed to states and be made publicly available.

For more information, please contact:

Giacomo Persi Paoli
Project Manager
Tel.: +41 (0)22 917 34 28
Fax: +41 (0)22 917 01 76
gpersipaoli@unog.ch

UNIDIR
United Nations Institute
for Disarmament Research
Palais des Nations, A.522
CH-1211 Geneva 10
Switzerland
www.unidir.org

UNIDIR activity

Le marquage après fabrication des armes légères et de petit calibre : analyse comparative des pratiques et instruments

Les possibilités de traçage des armes légères représentent une avancée considérable vers une plus grande transparence et permettent de lutter contre les utilisations illicites des armes à feu dans les conflits et les activités criminelles. Plusieurs instruments et traités ont été négociés aux niveaux international et régional pour favoriser le traçage des armes légères et de petit calibre. Le marquage des armes à l'importation, qui permet d'identifier par la suite le pays importateur et l'année d'importation, est prévu par ces instruments comme une mesure pouvant compléter les procédures existantes d'enregistrement.

Il n'existe à ce jour aucune étude poussée des pratiques de marquage après fabrication et de marquage à l'importation. Cette étude viendra combler le peu d'informations dont nous disposons aujourd'hui sur la mise en œuvre des dispositions prévues sur le marquage par l'instrument international de traçage et les instruments régionaux prévoyant le marquage à l'importation et le marquage après fabrication.

L'étude des pratiques actuelles reposera sur une analyse des rapports remis par les États sur l'application du Programme d'action des Nations Unies et sur une enquête axée sur le marquage après fabrication et le marquage à l'importation.

Un rapport final rendra compte des résultats de l'enquête. Il sera mis à la disposition du public et distribué aux États.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Giacomo Persi Paoli
Chef de projet
Tél.: +41 (0)22 917 34 28
Fax: +41 (0)22 917 01 76
gpersipaoli@unog.ch

UNIDIR
Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement
Palais des Nations, A.522
CH-1211 Genève 10
Suisse
www.unidir.org